

**prime communale relative a la mise en place de dispositifs durables de protection contre l’intrusion des eaux**

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

**Annéeé**

1. **DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR**

(Ecrire en MAJUSCULES)

Nom, prénom : ……………………………………………….………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : …………………………………………………………………………..……………………

E-mail : …………………………………………………………………………………………………….…

Compte bancaire n° : Code BIC ………………………………………......... Code IBAN …………………………………...

ouvert au nom de ……………………………………………..

1. **DONNEES RELATIVES AU DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE L’INTRUSION DES EAUX**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| Cochez et complétez l’inventaire des travaux concernés par la demande de prime(ajouter une annexe si l’espace manque) |

 | Indiquer les coûts TVAC  |
| * Travaux de maçonnerie : construction de murs, murets, caniveaux, rehaussement de bordures ou de trottoirs

Autres : expliciter………………………………………………………………………………………………………………. …………………………………………………………………………………………………………………………..……………… |  |
| * Travaux d’égouttage : clapet anti-retours, avaloirs, grilles,…
 |  |
| * Installation de barrières temporaires ou autres dispositifs anti-inondations : expliciter…………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………. |  |
| * Travaux de terrassement ou de modification de reliefs du sol
 |  |
| **A - Total des coûts :**  |  |
| Montant des autres aides publiques éventuellement obtenues (\*) pour ces réalisations exclusivement, hors prime communale (détailler) : (\*) Si ces primes ont été sollicitées mais non encore obtenues, en joindre en annexe un inventaire.  |  |
| **B - Total des primes obtenues, hors prime communale :**  |  |
| % des primes obtenues, hors prime communale  |  |
| Montant de la prime communale sollicitée 60 % des travaux avec un maximum de 500 € :  |  |

1. **DOCUMENTS A JOINDRE**
2. Copie de la carte d’identité du demandeur ;
3. Preuve d’un droit réel sur le logement concerné par la demande ou, si le demandeur est locataire, d’une autorisation écrite du propriétaire quant à la mise en place d’un dispositif durable de protection contre l’intrusion des eaux ; dans le cas d’une copropriété, un document certifiant l’accord de tous les copropriétaires ;
4. Copie de la réponse de l’organisme assureur quant à la prise en charge du dossier et l’indemnisation du sinistre ;
5. Une description précise du projet ;
6. Copie de la demande de permis d’urbanisme, le cas échéant ;
7. Copie des factures relatives aux installations ou réalisations et les preuves de paiement correspondantes à transmettre après travaux ;
8. Copie de la fiche technique donnant les caractéristiques du dispositif ;
9. Photos des réalisations (à transmettre après travaux).
* J’atteste avoir pris connaissance du règlement communal relative à la mise en place de dispositifs durables de protection contre l’intrusion des eaux ainsi que des conditions d’octroi de la prime et y souscrire sans réserve.
* Je m’engage à maintenir l’installation objet de l’obtention de la prime communale en parfait état de fonctionnement et à ne pas la vendre, indépendamment de l’habitation, pendant une période de 5 ans à dater de l’obtention de la prime.
* Je déclare sur l’honneur que ce dispositif respecte les dispositions du Code civil (Article 640\* et autres), du Code de l’Eau (Livre II du Code de l’Environnement) et du Code du Développement Territorial et, le cas échéant, l’article 3 du Règlement Général de Police relatif à l’égouttage.
* Je certifie occuper cette habitation en résidence principale ou secondaire.
* J’autorise toute personne habilitée par l’Administration communale à vérifier la conformité des installations ou réalisations au règlement en vigueur après la notification de l’octroi de la subvention.
* Je déclare sur l’honneur que les informations fournies dans ce formulaire et ses annexes sont exactes, et m’engage à rembourser la prime communale en cas de non-respect du règlement applicable conformément à son article 13.

Nombre d’annexes jointes : …………………

\* *Article 640 du Code Civil : Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.*

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l’Administration communale de Walhain, dans le but de traiter les demandes de prime anti-inondation et vérifier la conformité de la demande au règlement applicable. Elles sont conservées pendant dix ans (une seule prime par ménage en 10 ans) et sont destinées aux services de l’Environnement et des Finances. Conformément au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d’accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Madame Alda Matondo,* *dpo@walhain.be*

*Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l’utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site Internet via le lien suivant* : <https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/delegue-a-la-protection-des-donnees/rgpd/politique-communale-de-protection-de-la-vie-privee>

Fait à Walhain, le …… /……. /………….. Signature du demandeur :

Formulaire à renvoyer à : Administration communale de Walhain - Service Environnement - Place Communale, 1 - 1457 Walhain ou environnement@walhain.be